

IDÉES

Tirer le meilleur profit de nos ressources

RAYMOND BACHAND
Ministre des Finances du Québec

Plusieurs articles et opinions récemment parus dans vos pages avancent de façon plus ou moins affirmée que le Québec brade ses ressources naturelles, minières, gazières ou pétrolières. A qui s'est arrêté à la lecture du rapport du Vérificateur général, datant d'avril 2009, pour évaluer la situation au Québec, je dirai que ladite situation a passablement évolué depuis et je les renverrai au budget 2010-2011 et à celui de 2011-2012, que je viens de déposer.

Le Vérificateur général avait sans doute raison de déplorer la situation qui prévalait au moment où il a rédigé son rapport. Mais on servirait certainement mieux la vérité si on reconnaissait que la donne a profondément changé depuis l'an dernier.

Le gouvernement affectera au Fonds des générations 25 % des redevances nettes minières, pétrolières et gazières excédant le niveau annuel de 200 millions de dollars dès 2014-2015

J'ai l'intime conviction que dans le contexte actuel et dans l'état des règles dans lesquelles l'industrie évolue présentement au Canada, nous avons mis en place des régimes de droits et de redevances qui assurent aux Québécois les meilleures retombées économiques possible de l'exploitation de nos ressources minières et, quand le moment viendra, de nos ressources gazières. Pour ce qui est des ressources pétrolières, j'ai annoncé dans mon dernier budget que le gouvernement s'y attaquera au cours de la prochaine année.

Le nouveau régime minier québécois

Notre régime de droits minières a été l'objet d'une révision majeure, annoncée dans le budget 2010-2011 et en vigueur depuis. Le nouveau régime s'applique sur le profit minier et selon le principe «mine par mine». Ainsi, une société paie désormais des redevances pour chacune des mines qu'elle exploite, sans que les pertes de l'une viennent réduire les profits de l'autre. Le taux des droits minières applicables sur les profits, qui était de 12 %, est progressivement augmenté pour atteindre 16 % le 1^{er} janvier 2012.

Grâce au nouveau régime, nous prévoyons que les sociétés minières paieront sur une période de cinq ans quelque 1,4 milliard de dollars en droits, ce qui représente une hausse de plus du double par rapport à ce qui était projeté lors de la révision du régime. Désormais, plus un gisement sera rentable, en raison d'une conjoncture économique favorable comme c'est le cas actuelle-



Un compteur de gaz naturel

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

ment, plus les droits minières perçus auprès des entreprises minières seront élevés.

En 2003, et c'est Ressources naturelles Canada qui le dit, le Québec était la province où les profits des minières étaient le moins imposés. Aujourd'hui, les prélèvements fiscaux sur les sociétés actives au Québec sont de 13 % plus élevés que la moyenne des autres provinces et territoires canadiens et de 43 % plus élevés que la moyenne en Alaska et au Nevada, deux États où l'activité minière est très importante.

Le nouveau régime n'a pas été conçu de façon approximative. Nous nous sommes inspirés de ce qui se fait ailleurs, avons comparé notre situation avec celle de nos voisins, avons tenu compte des particularités géologiques de notre territoire et appliqué diverses hypothèses à la réalité des

minières en activité au Québec. Comme le faisait justement remarquer le professeur Jean-Thomas Bernard dans une opinion parue dans vos pages la semaine dernière, «il est inapproprié d'utiliser des valeurs réalisées à un endroit pour les appliquer à d'autres endroits».

Un nouveau régime de redevances

Le gouvernement a élaboré un nouveau régime de redevances en s'inspirant des meilleures pratiques des autres administrations. Ce régime se compare à celui de la Colombie-Britannique, que beaucoup de critiques nous opposent comme modèle à suivre. Le taux de redevances, qui est établi en fonction des prix et des volumes, pourra atteindre 35 % plutôt que 10 %, comme c'était le cas jusqu'ici. En comptant les impôts sur

les profits des entreprises, la part versée aux gouvernements, donc dévolue à la collectivité, pourra dépasser 50 %.

On nous accuse par ailleurs de céder nos permis à des prix ridiculement bas qui se situeraient, à l'hectare, à 5000 fois moins que ce qui est pratiqué en Colombie-Britannique ou en Alberta, provinces où les ressources gazières sont avérées et exploitées depuis des années. À ce propos, permettez-moi de reprendre les propos colorés de Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles dans un précédent gouvernement péquiste: prétendre que l'on pourrait obtenir 500 \$ de droits à l'hectare comme en Alberta, croire que le Québec a perdu 5 milliards en droits d'exploration par manque de vigilance et de rigueur de la part du gouvernement, c'est de la fabulation économique.

Si le potentiel du Québec en hydrocarbures se confirme, nous serons prêts. Le gouvernement déposera prochainement un projet de révision de l'ensemble des droits et permis d'exploration et d'exploitation afférents au gaz, tout en s'assurant qu'ils demeurent compétitifs, compte tenu de nos particularités géologiques, avec d'autres autorités. Nous nous comparerons avantageusement à ce qui se fait ailleurs.

Il va sans dire que l'exploitation du gaz et du pétrole ne pourra se réaliser que dans le respect des réglementations environnementales appropriées qui seront établies à la suite des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Fonds des générations

Au cours de prochaines années, les secteurs minier et, espérons-le, gazier constitueront d'importants moteurs de développement de notre territoire et, par conséquent, une source de richesse collective pour le Québec puisque les nouveaux régimes de redevances permettront de retirer une plus grande part de l'exploitation de nos ressources.

Afin que toutes les générations tirent parti de l'exploitation de ces ressources non renouvelables, le gouvernement en réservera une partie au profit des générations futures. Pour ce faire, il affectera au Fonds des générations 25 % des redevances nettes minières, pétrolières et gazières excédant le niveau annuel de 200 millions de dollars à compter de 2014-2015.

S'enrichir

Le gouvernement précédent nous a légué des régimes de redevances minières et gazières qui ne permettaient pas de faire profiter aux Québécois de justes compensations en retour de l'exploitation de nos ressources naturelles. Notre gouvernement corrige une à une les erreurs du passé de manière à s'assurer que nous pourrions bénéficier des fruits de nos ressources naturelles.

L'exploitation de nos ressources naturelles, entre autres avec le déploiement du Plan Nord, représente une occasion de créer des emplois et de la richesse au Québec. Afin de nous assurer d'obtenir un profit maximal de la mise en valeur de l'ensemble de nos ressources, il faut d'abord créer des conditions favorables à leur développement et retirer la juste part des profits pour tous les Québécois. Le budget 2011-2012 poursuit cette mise en œuvre.

Baisse d'impôt aux entreprises

Une baisse d'impôt pour des milliards qui dorment?

ÉRIC PINEAULT

Professeur au Département de sociologie de l'UQAM

Pendant que le Parti conservateur fait de la réduction des impôts pour les entreprises la pierre angulaire de sa politique économique, les grandes entreprises canadiennes ont déjà largement adapté leurs pratiques à ce nouveau climat fiscal, mais d'une manière inattendue.

La théorie des conservateurs veut qu'en baissant les impôts des entreprises, celles-ci aient plus d'argent pour investir dans l'économie canadienne. Or, en 2009, elles ont plutôt entassé près de 400 milliards de dollars dans des dépôts bancaires, dont le tiers en devises étrangères. Cette manne d'actifs liquides détenue par les grandes entreprises représente plus de 28 % du PIB, tandis que leurs investissements non financiers représentaient, pour la même année de 2009, moins de 11 % du PIB.

Loin d'être une réaction de «firmes prudentes» faisant suite à la crise de 2007-2008, c'est une tendance lourde et profonde qui s'est construite sur deux décennies. D'un côté, on voit un taux d'investissement qui demeure dans les 10 à 13 %, malgré les baisses d'impôt du passé, et ne fluctue qu'en fonction des cycles économiques; et de l'autre côté, on voit progressivement se détacher la détention d'actifs liquides de tout rapport avec l'investissement ou les cycles économiques.

D'une moyenne de 5 % dans les années 1970, le taux d'actifs liquides dans le bilan des entreprises non financières passe la barre des 10 % du PIB dans les années 80, avant d'atteindre les niveaux délirants des années 2000. À partir de 2001, il n'y a plus de relation significative entre les liquidités dont disposent les entreprises ca-

nadiennes et les investissements dans lesquels elles s'engagent.

L'arrivée des zombies économiques

Largement absente du débat électoral au Québec, la question des impôts des grandes entreprises fait rage au Canada anglais, comme en témoigne la une du *Globe and Mail* du mercredi 6 avril, une qui suit d'ailleurs et reprend de multiples débats entre économistes depuis le début de la campagne.

Ce cadeau évalué à 6 milliards par année aux plus grandes entreprises choque l'opinion publique dans un contexte de ménages surendettés et de croissance des inégalités sociales. Certains économistes proches des conservateurs ou du moins en accord avec leurs politiques économiques ont tenté une dernière défense de cette mesure. Puisque les grandes entreprises ne manquent pas d'argent à investir, comment une baisse d'impôt pourrait-elle engendrer de l'investissement ou au moins contribuer au progrès économique pour tous les Canadiens?

On appelle en économie théorique «zombies» celles qui ont largement été démenties par les faits, mais qui continuent à circuler pour des raisons essentiellement idéologiques et aussi parce qu'elles ont une certaine consistance logique. Deux de ces zombies ont été lancés dans le débat public pour défendre une mesure dénoncée par l'ensemble de l'opposition comme injuste dans un climat d'austérité budgétaire.

Le premier zombie veut qu'une baisse d'impôt des entreprises puisse les inciter à augmenter leurs investissements parce qu'elle contribue à en augmenter la rentabilité. Le «retour sur l'argent investi» plutôt que l'accès à des liquidités est ici compris comme ce qui motive une entreprise à investir. Or, il n'est pas difficile d'imaginer un projet d'investissement moins rentable que le

retour en intérêt sur un dépôt bancaire: 3 %, 4 % si vous avez un banquier très généreux.

En fait, une décision d'investir renvoie à un ensemble de facteurs plus complexes, en particulier dans le secteur manufacturier, au taux d'utilisation de la capacité productive. Aucune entreprise ne souhaite investir quand ses machines actuelles sont sous-utilisées, et cela dépend essentiellement du climat général des affaires et de la demande intérieure et extérieure. On le voit, une baisse d'impôt aux entreprises a un impact marginal sur ces facteurs, et inversement, l'investissement par l'État des mêmes 6 milliards en infrastructures publiques pourrait avoir un immense impact économique.

Où sont les bénéficiaires?

Place au second zombie. Imposer une entreprise, c'est en fait imposer des gens — des ménages si vous voulez, en chair et en os derrière l'entreprise: ses actionnaires, ses travailleurs, ses clients ou consommateurs et... ses gestionnaires et cadres supérieurs dont les revenus ont explosé au cours des dernières années. Donc, où seraient passés les bénéficiaires résultant des baisses d'impôt précédentes s'ils n'ont pas été dirigés vers de l'investissement? Vers les travailleurs? Je ne vois pas d'augmentation significative des salaires réels au Canada, au contraire. Les actionnaires alors? Le niveau des dividendes est plutôt stable depuis les 30 dernières années, il oscille entre 2 et 3,5 % du PIB selon le cycle d'affaires. Les consommateurs ou clients? Encore là, pas de variation significative des prix. Donc?

Nous le savons, les gains ont été retenus par les entreprises, car elles ne sont pas qu'un «voile» derrière lequel se cachent des gens. Les grandes entreprises accumulent pour leurs propres besoins et objectifs; pas uniquement pour ceux de leurs «personnes à charge» en

chair et en os. À titre d'organisation privée, elles cherchent à accumuler des liquidités qui leur confèrent un pouvoir de dépense. Pouvoir qui se traduit par une capacité d'appropriation de richesse et de travail social.

Les grandes entreprises ne font pas que produire les biens et services nécessaires à notre mode de vie, elles ne font pas que des profits pour les transférer à leurs actionnaires sous la forme de dividendes. Non, elles cherchent aussi à augmenter leur pouvoir à titre d'organisations économiques. Imposer une entreprise c'est, dans un certain sens, mettre une limite à ce pouvoir et en transférer une partie à l'État afin qu'il puisse être utilisé pour l'intérêt général.

Spéculation

Les zombies étant écartés, que pouvons-nous conclure de ce nouveau comportement des grandes entreprises au Canada? Comment expliquer économiquement la déconnexion entre l'épargne des grandes entreprises et leurs investissements? Pourquoi empileraient-elles progressivement de plus en plus de liquidités dans des comptes bancaires qui ne rapportent presque rien, à un point où la somme épargnée atteint le niveau délirant de près de 30 % du PIB?

Un penseur vraiment plus à la mode dans les départements d'économie, John Maynard Keynes, avait ceci à dire sur la question de l'épargne. Dans son *Traité sur la monnaie*, il explique que la propension à détenir des liquidités peut être liée à un motif d'incertitude, mais elle peut aussi être liée au désir de spéculer. En effet, pour jouer sur les marchés financiers, il est toujours utile d'avoir des liquidités en main. Alors peut-être que je me trompe, oui les grandes entreprises investissent! Je ne regarde pas au bon endroit! M. Flaherty, M. Harper, est-ce que jouer à la Bourse et spéculer sur les dérivés de maïs ou de pétrole crée de l'emploi?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papiereau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Emilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Epوند (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Mathews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.